

COTATION DE LA DEMANDE Guide de recommandations

à destination des EPCI et acteurs concernés

Mars 2022



Sommaire

- 1. Contexte et enjeux
- 2. Synthèse des travaux réalisés depuis 2019
- 3. Enseignements tirés des expérimentations et des réflexions de territoires pilotes
- 4. Evolutions de l'outil IMHOWEB
- 5. Recommandations relatives à la communication et au RGPD
- 6. Accompagnement du CREHA-OUEST auprès des EPCI
- 7. Bibliographie et liste des livrables mis à disposition





01. Contexte et enjeux

- → Obligation prévue par la Loi Elan du 23 novembre 2018
- → Pour les EPCI tenus de se doter d'un plan local de l'habitat ou compétents en matière d'habitat et ayant au moins un QPV
- → Donner une note à chaque demande, obtenue à partir de points attribués en fonction de critères choisis localement
- → Échéance : ler septembre 2021

La loi 3DS prévoit un report au 31 décembre 2023



01. Contexte et enjeux

- → Dispositif d'aide à la décision pour la sélection et l'instruction des demandes, dispositif accompagnant les décisions de la commission d'attribution, qui reste souveraine
- → Equilibre social de l'habitat : dispositif devant s'articuler et contribuer aux politiques d'attribution et aux priorités locales définies dans le cadre des CIL
- → Améliorer la transparence dans les procédures et les attributions, notamment par une information du demandeur







CRITÈRES

Traitement des mutations

Ancienneté de la demande
Publics prioritaires (dont DALO)
Priorités EPCI
Motifs de la demande
Statut d'occupation
Situation familiale-économique
Délai anormalement long, etc

Traitement des refus



Indices de priorité



ATTRIBUTIONS

Favoriser l'accès au logement des personnes modestes et défavorisées Favoriser la mixité sociale Permettre à tous les demandeurs l'accès à l'ensemble des secteurs Facilité l'accès aux personnes handicapées



#2

Synthèse des travaux réalisés depuis 2019

02. Synthèse des travaux réalisés depuis 2019

- → Mise en place en mars 2019 d'un groupe de travail interrégional avec l'appui de 3 EPCI (CARENE, CC de Sablé sur Sarthe et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)
- → Expérimentation sur le territoire des 3 EPCI sur 2019/2020
- → Proposition en septembre 2020 d'un socle commun de principes et de méthodes qui fait l'objet d'adaptations locales dans le cadre des travaux conduits sous l'égide des EPCI, dans le cadre des CIL
- → Travail sur les évolutions à apporter à Imhoweb



02. Synthèse des travaux réalisés depuis 2019

- → Fin 2020, réunions de présentation de ce socle commun à destination des EPCI et des partenaires de Bretagne et Pays de la Loire
- → Informations régulières (site internet du CREHA OUEST, Newsletter) des partenaires sur les avancées de ce sujet
- → Avec l'USH Pays de Loire et l'ARO Bretagne, participation à des groupes de travail à différentes échelles
- → En 2021, accompagnement de premiers EPCI dans l'initialisation de leurs travaux
- → Mise en œuvre du CERFA V4 (avril 2021)

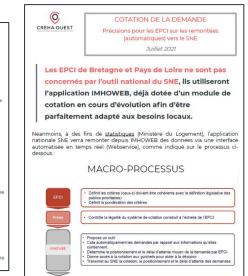


Exemple de grille de cotation élaborée par la CARENE.

Elle sera actualisée suite la publication du Cerfa 4.

PRIORITES	CRITERES	POINTS		
	DALO	20		
	Réfugiés	20		
	Fonctionnaire	13		
	Priorités contingent préfectoral	13		
	Violence familiale	20		
	Sortant d'hébergement	20		
	Labélisation automatique	13		
	Labélisation auto 1er quartile	13		
PRIORITES ETAT	Labélisation automatique Handicap	13		
	Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou logement de transition	13		
	Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers	7 à 20 points selon motif de la demande		
	Personnes menacées d'expulsion sans relogement	7		
	Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement			
	suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent	8 à 13 selon motif de la demande		
	Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultées			
	particulières de logement ne relevant pas du 1er quartile	13		
	Motif de la demande : Démolition	13		
	Motif de la demande : Logement trop cher	7		
	Motif de la demande : Logement trop petit	7		
	Motif de la demande : Regroupement familiale	7		
	Motif de la demande : Mobilité professionnelle	13		
PRIORITES LOCALES	Motif de la demande : Profession du demandeur ou de son conjoint: assistant(e) maternel(le) ou familiale	10		
	Motif de la demande : Accédant à la propriété en difficulté	10		
	Motif de la demande : Raisons de santé	7		
	Motif de la demande : Rapprochement du lieu de travail	3		
	Motif de la demande : Rapprochement des équipements et des services	3		
	Motif de la demande : Divorce, séparation	7		
	Ancienneté de la demande	2 à 3 points selon la période d'ancienneté		
	Bang en Commission d'Attribution Logement (CAL) de moins de 3 mais	8		
HISTORIQUE DE LA DEMANDE	Nombre de propositions de moins d'1 an	de -20 à -40 points selon le nombre		
	Nombre de prospections de moins d'1 an	de -5 à -20 points selon le nombre.		







Aucun contact n'est pour le moment à prévoir pour les EPCI vis-à-vis du SNE, lorsque le besoin sera fondé (au moment du démarrage de la cotation par l'EPCI), c'est le CREHA OUEST qui contactera l'EPCI concerné pour le paramétrage.



Cotation de la demande

Loi ELAN & décret du 17/12/2019

Synthèse de la note de cadrage réalisée lors d'expérimentations avec les territoires

(Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, Communauté de communes de Sablé sur Sarthe, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)

Novembre 2020





#3

Enseignements tirés des expérimentations et des réflexions de territoires pilotes

- → Un système de cotation propre à chaque EPCI pour tenir compte des priorités locales, mais des recommandations visant à une certaine harmonisation territoriale, à l'échelle départementale si possible
- → Un objectif de <u>cohérence dans la communication</u> aux demandeurs

→ Un maximum de points par indicateur (pondération) pour aboutir à des <u>échelles comparables</u>



- → L'identification de <u>3 catégories de critères</u>:
 - publics prioritaires du CCH,
 - priorités locales (définition par l'EPCI),
 - historique et vie de la demande

et une <u>recherche d'équilibre</u> entre les 3 catégories

- → <u>Complexité à éviter</u> (critères, pondération) pour faciliter l'information (positionnement, délai) aux demandeurs
- → Importance de <u>qualifier</u> et fiabiliser les demandes (mise à jour régulière de la demande et des pièces justificatives)



- → Une démarche qui s'appuie sur la définition des orientations et priorités d'attribution <u>définies localement</u> et qui prend en compte la demande dans sa diversité
- → Des <u>questionnements à partager</u> avec les partenaires de la CIL :
 - les priorités,
 - le traitement des situations spécifiques,
 - la qualification des demandes,
 - la question des refus,
 - l'articulation avec les politiques des réservataires,
 - la prise en compte des mutations





- → Expérimenter le système de cotation en amont afin d'en évaluer les effets sur la prise en compte de la diversité de la demande
 - Analyse statistique du profil du demandeur
 - Phase de tests concrète à mener
 - Durée minium : 3 mois
 - Tout ou partie des bailleurs du territoire
 - Tout ou partie du patrimoine
 - Association ou non des autres partenaires (communes, ALS, Etat...)
 - Procéder à un suivi régulier et à un bilan de la phase de tests
 - Ajuster le dispositif le cas échéant





03. Exemple de grille de la CARENE

Catégorie	Organisme	Mutation	Critère de cotation EPCI	Valeur	Délai	Points
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	En procédure d'expulsion		7
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement indigne		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement non décent		8
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé		8
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Priorité	CP - Autres prioritaires		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Priorité	CP - Dalo		20
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Priorité	CP - Fonctionnaires		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Priorité	CP - Labélisation auto. 1er quartile		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Priorité	CP - Labélisation automatique Handicap		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Priorité	CP - Réfugiés		20
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Priorité	CP - Sortant d'hébergement		20
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Priorité	CP - Violences conjugales		20
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	A l'hôtel		17
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Camping		17
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Chez un particulier		10
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Chez vos parents ou chez vos enfants		7
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Habitat mobile		20
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Logé en logement-foyer, en résidence sociale ou en pension de famille		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Logement temporaire		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Résidence hôtelière à vocation sociale		13
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Sans abri, habitat de fortune, bidonville		20
Priorité nationale	CARENE	Tous les demandeurs	Statut logement actuel	Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA)		13
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Changement du lieu de travail		13
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Divorce ou séparation		7
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement bientôt démoli		13
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement éloigné des équipements et services		3
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement éloigné du lieu de travail		3
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie		13
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement trop cher		7
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Logement trop petit		7
Priorité locale	CARENE	Tous les demandeurs	Motif de la demande	Rapprochement familial		7
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Ancienneté demande par année	> 3 ans		5
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Ancienneté demande par année	de 1 à 2 ans		2
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Ancienneté demande par année	de 2 à 3 ans		3
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Nombre de propositions	De 2 à 5	6	-20
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Nombre de propositions	De 5 à 100	12	-40
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Nombre de prospections	De 11 à 100	12	-20
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Nombre de prospections	De 3 à 6	6	-5
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Nombre de prospections	De 6 à 11	6	-10
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Point(s) pour attribution CAL	Rang 2		8
Historique et vie de la demande	CARENE	Tous les demandeurs	Point(s) pour attribution CAL	Rang 3		8



#4 Evolutions de l'outil IMHOWEB



04. Evolutions de l'outil IMHOWEB

D'importantes modifications ont été apportées à l'application Imhoweb pour une prise en charge des (nouveaux) besoins liés à la cotation. Elles ont reposé sur les modalités réglementaires mais ont surtout été construites avec l'expression des besoins des EPCI pilotes. Elles seront complétées en tant que de besoin.

- → Septembre 2020 : adaptation du module existant à l'appui du contexte de la loi Elan et des expérimentations menées (calcul au niveau de chaque localisation souhaitée, ajout de critères de cotation...)
- → Mars 2021 : ajout de la possibilité de combiner les critères de cotation



04. Evolutions de l'outil IMHOWEB

→ Novembre 2021 / Mars 2022:

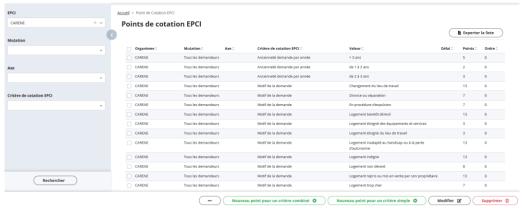
- Ajout de 25 critères supplémentaires
- Critères combinés : ajout de la possibilité de combiner 6 critères simples, ajout d'un opérateur "Sauf"
- Traçabilité de la modification du nombre de points
- Information du demandeur sur son nombre de points et son positionnement via le site Grand Public

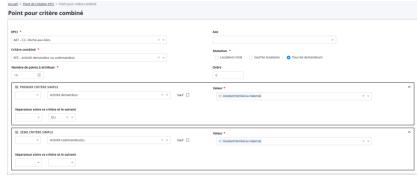
À venir : Juin 2022 - Remontée des informations au SNE (statistiques nationales)



04. IMHOWEB paramétrages

- → Le paramétrage de la grille de cotation, définie par l'EPCI, dans Imhoweb est assuré par le CREHA OUEST
- → L'EPCI devra communiquer les éléments au CREHA OUEST en anticipant les délais

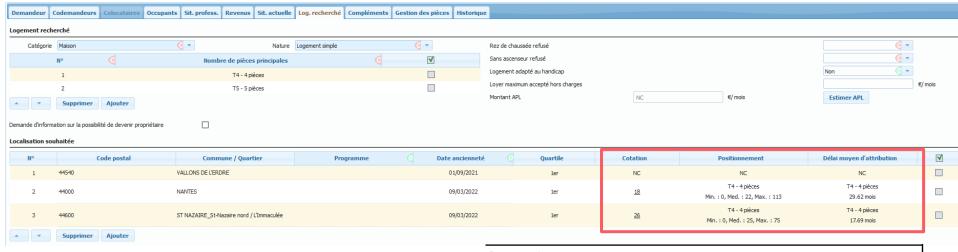




Fermer X Enregistrer 🗟



04. IMHOWEB Module Demande



Accès aux points de cotation et au positionnement sur l'onglet Logement recherché et la fiche détail

Nota : les noms utilisés dans ces écrans sont fictifs (base de tests)





04. IMHOWEB Module Demande

Fiche points de cotations EPCI

Numéro unique de la demande : 044092100000499999 Nom et prénom du demandeur : PEROT Martine

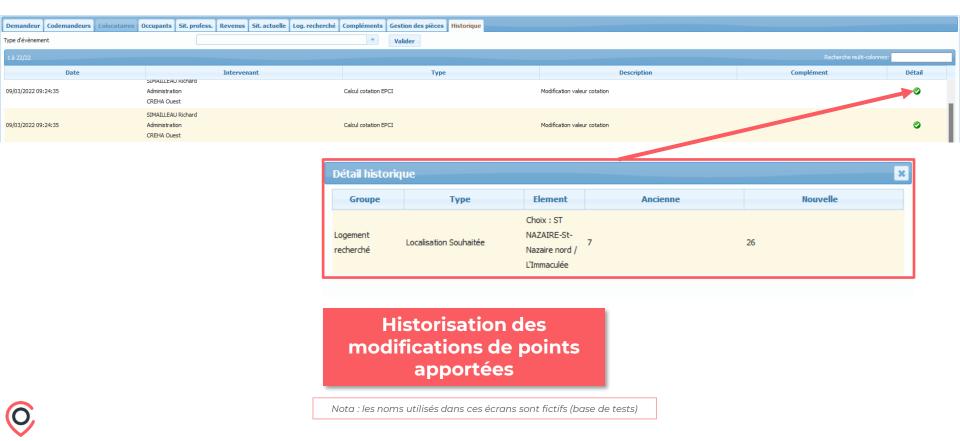
	Commune: NANTES - EPCI: Nantes Métropole						
Axe Cri	itère	Valeur critèr	Valeur critère Valeur demande Délai / option				
Motif de la demande		Logement in:	adapté au handicap ou à la	Logement inadapté au Motif max handicap ou à la perte d'autonomie		13	
And	cienneté de la demande par mois	De 6 à 18			6 mois		5
Statistiques	s: Type de bien	Cotation minimum	Cotation médiane	Cotation maximum	Délai moyer	n d'attribution (en	mois)
	T4	0	22	113		29.62	
	T5	0	24	113		41.86	

Commune: ST NAZAIRE - EPCI: CARENE							26 points
Axe Crit	ère	Valeur crit	ère	Valeur demande	Délai / option	Points	
Stat	ut logement actuel	maternel, l pension de	Logé en logement-foyer, en ré e famille, Logement temporai	mental de l'enfance et de la famille ou centre Logé en logement-foyer, en résidence sociale ou en en résidence sociale ou en lille, Logement temporaire, Résidence hôtelière à en pension de famille e. Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA)			
Mot	if de la demande	propriétaire	Logement indigne, Logement repris ou mis en vente par son propriétaire, Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie, Logement bientôt démoli, Changement du lieu de			Logement inadapté au Motif max handicap ou à la perte d'autonomie	
Statistiques:	Type de bien	Cotation minimum	Cotation médiane	Cotation maximum	Délai moyer	n d'attribution (en	mois)
T4 T5		0	25	75		17.69	
		0	24	75		28.23	

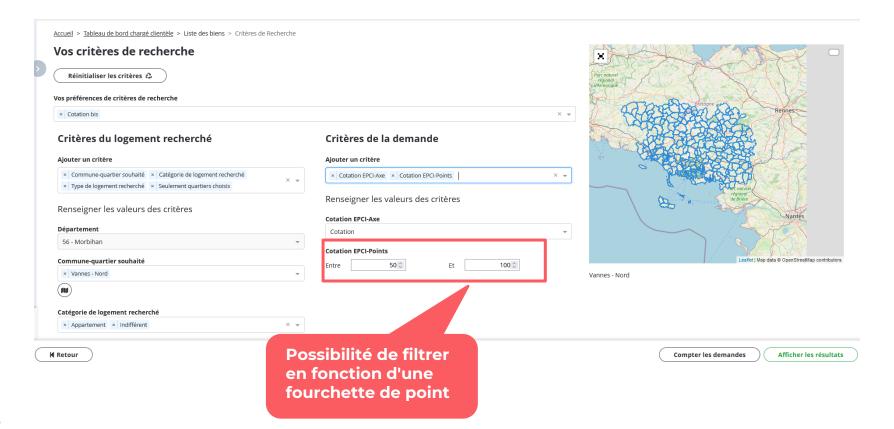
Accès au détail de la pondération calculée



04. IMHOWEB Module Demande



04. IMHOWEB Recherche demandeurs

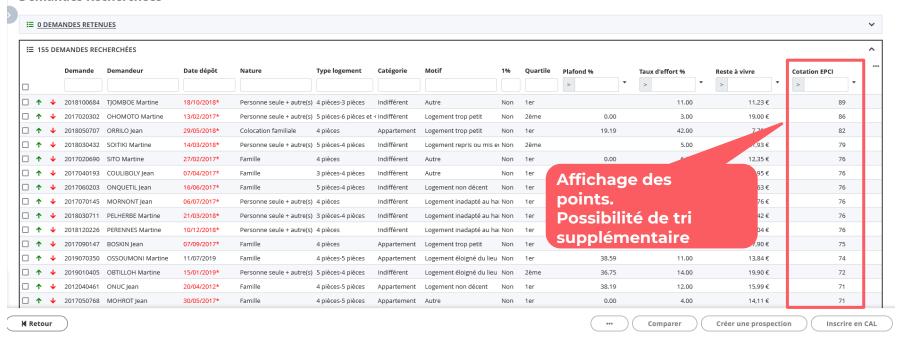




04. IMHOWEB Recherche demandeurs

Accueil > Tableau de bord chargé clientèle > Liste des biens > Critères de Recherche > Demandes Recherchées

Demandes Recherchées



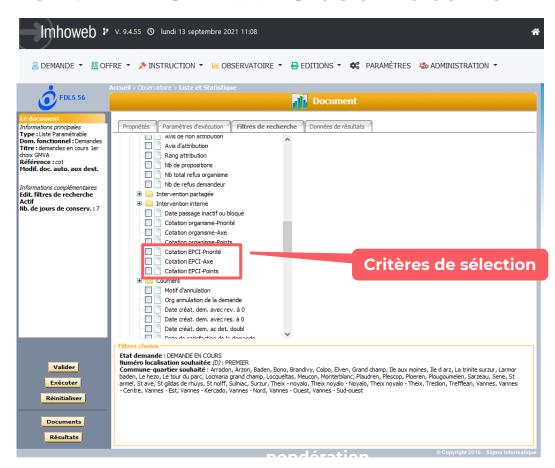


04. IMHOWEB Commission d'attribution





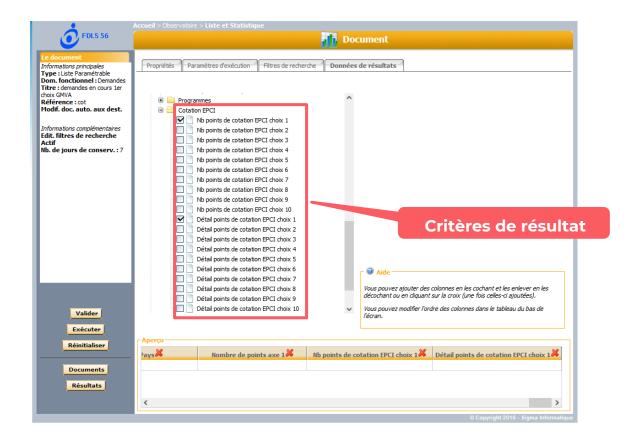
04. IMHOWEB Observatoire



Dans le cadre des groupes de travail sur la future plateforme statistiques du CREHA OUEST, des tableaux de bord liés au suivi de la cotation seront mis en œuvre



04. IMHOWEB Observatoire





04. Portail GP Information du demandeur

♠ ACCUEIL ESPACE PERSONNEL

■ L'AVANCEMENT DE MON DOSSIER

LA POSITION DE MA DEMANDE

O L'HISTORIQUE DE MA DEMANDE

■ MES DOCUMENTS

MODIFIER MES INFOS

Possibilité d'insérer un lien d'accès à un document explicatif

Choix de localisation	Rattaché à l'EPCI	Valeur de votre cotation	Taille du logement demandé	Valeur de cotation minimum, médiane, maximum, sur la commune *			Délai moyen d'attribution constaté sur la commune (en mois) *
ST NAZAIRE	CARENE	33	T4 - 4 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
			T5 - 5 pièces	0	24	75	28,23
SAULE SCOUBLAC	Cap Atlantique	18	T4 - 4 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
			T5 - 5 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
PORNICHET -	<u>CARENE</u>	33	T4 - 4 pièces	0	23	75	24,86
Sainte- Marguerite		33	T5 - 5 pièces	2	22	75	-
ST LYPHARD	Cap Atlantique	18	T4 - 4 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
			T5 - 5 pièces	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé



04. RAPPEL

Les EPCI de Bretagne et Pays de Loire ne sont pas concernés par l'outil national du SNE, ils utiliseront l'application IMHOWEB, déjà dotée d'un module de cotation en cours d'évolution afin d'être parfaitement adapté aux besoins locaux.

Néanmoins, à des fins de <u>statistiques</u> (Ministère du Logement), l'application nationale SNE verra remonter depuis IMHOWEB des données via une interface automatisée en temps réel (Webservice), comme indiqué sur le processus cidessous:

MACRO-PROCESSUS



- Définit les critères (ceux-ci doivent être cohérents avec la définition législative des publics prioritaires)
- · Définit la pondération des critères



Contrôle la légalité du système de cotation construit à l'échelle de l'EPCI



- Propose un outil
- Cote automatiquement les demandes par rapport aux informations qu'elles contiennent
- Détermine le positionnement et le délai d'attente moyen de la demande par EPCI
- Donne accès à la cotation aux guichets pour aider à la décision
- Transmet au SNE la cotation, le positionnement et le délai d'attente des demandes
- Reçoit les données de la cotation, du positionnement et du délai d'attente des SPTA à des fins de traitement statistiques



#5

Recommandations relatives à la communication et au RGPD

05. Communication

Le demandeur doit (réglementairement) avoir accès à des informations concernant :

- → les <u>critères</u> de cotation,
- → les modalités de **pondération**
- → la cotation de sa demande
- → la <u>distribution</u> des cotations des demandeurs pour une demande de logement analogue (positionnement)
- → le <u>délai d'attente</u> constaté en fonction de la typologie et de la localisation de logement demandés
- → ainsi que les cas dans lesquels les <u>refus</u> (de logement adapté à ses besoins et ses capacités) ont des effets sur la cotation de la demande et la nature de ces effets





05. Communication

Contenu des messages pour le demandeur :

Recommandations : être plutôt « light », rester sur les aspects réglementaires, veiller à l'homogénéité a minima à l'échelle départementale des messages passés

- → En premier lieu rappeler qu'il s'agit d'un dispositif d'aide à la sélection des candidats
- → La cotation n'est pas un système d'attribution : la commission d'attribution est souveraine
- → Point d'attention à avoir pour les demandeurs sur plusieurs territoires d'EPCI (problématique des échelles)
- → Nécessité de la complétude du dossier et de son actualisation



05. Communication

Préconisations en termes de communication :

- → Rendre le dispositif compréhensible
- → Choisir des termes simples
- → Proposer un schéma explicatif
- → Élaborer une FAQ

Supports de communication possibles :

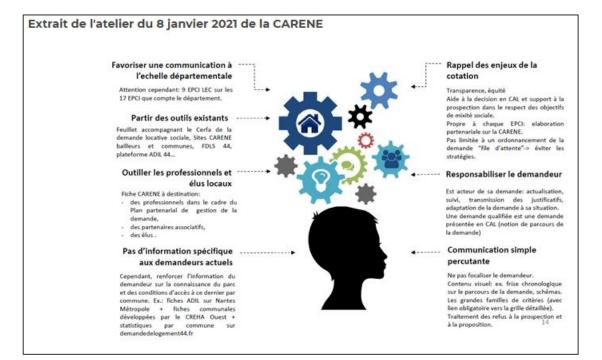
- → Sites de saisie en ligne
- → Document (type flyer) associé à l'imprimé Cerfa (pour des informations générales)
- → Sites internet des EPCI et des acteurs concernés (bailleurs, communes...)
- → Lieux d'accueil et d'information prévus par les PPGD (affichage, flyers...)





05. Communication - exemples

Les 3 objectifs principaux de la cotation Estimer le délai moven Améliorer la transparence Aider les instructeurs dans sur l'attribution des d'attente des demandes de la désignation des logements sociaux logement social similaires candidats Quelles sont les informations de la cotation, et comment les obtenir ? Vous obtenez alors : Remplir le formulaire informations Une note avec le maximum transmises permettent de Un délai moven d'attente d'informations possibles calculer la cotation Un positionnement Délai moyen d'attente **Positionnement** Somme des points obtenus Calcul du délai moyen Comparaison aux notes des selon les critères définis à d'attente des demandes demandes similaires l'échelle locale similaires





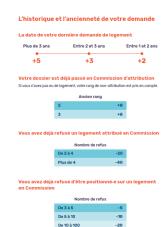
05. Communication - exemples







Les motifs de votre demande de logement social Votre logement est éloigné de votre lieu de travail Vous souhaitez vous rapprocher des équipements et +3 +7 Votre logement est trop cher Votre logement est trop petit +7 Pour des raisons de rapprochement familial +7 Vous êtes en procédure d'expulsion +7 Vous divorcez ou vous vous séparez de votre conjoint-e Vous subissez des violences au sein de votre couple ou êtes menacé-e de mariage forcé Votre logement n'est pas décent +8 Votre logement n'est pas adapté à votre handicap ou +13 votre perte d'autonomie Votre logement est indigne +13 Votre logement doit être démoli +13 Votre logement est repris ou mis en vente par le +13 propriétaire Vous changez de lieu de travail





05. Communication - exemples

COTATION DE LA DEMANDE

QU'EST-CE QUE LA COTATION?

La cotation consiste à attribuer des points à chaque demande. Elle est obtenue à partir d'une liste de critères pondérés tels que l'ancienneté de la demande, la composition familiale. Cette notation permet d'ordonnancer les demandes.



La cotation sert d'outil d'aide à la décision. Elle objective et guide les décisions prises par les réservataires de logements (Etat, collectivité, Action Logement) ou les bailleurs sociaux au stade de la désignation de candidats puis de la décision d'attribution par la Commission d'Attribution des Logements.

La cotation est obligatoire pour les intercommunalités devant se doter d'un programme local de l'habitat. Elle permet de rendre le processus d'attribution des logements sociaux plus transparent et équitable entre les demandeurs.

QUI A CHOISI LES CRITÈRES ?

Les critères de la cotation traduisent les priorités de l'Etat et les priorités locales de l'intercommunalité en matière d'accès au logement. Ils ont fait l'objet de discussions associant les membres de la Conférence Intercommunale du Logement.

On distingue 3 familles de critères :

- · Les critères de priorités de l'Etat
- · Les critères de priorités locaux
- Les critères sur l'historique et la vie de la demande

Retrouvez le détail des critères sur www.demandelogement44.fr

COMMENT ÉVOLUENT MES POINTS DE COTATION ?

La cotation est déterminée à partir des éléments renseignés dans votre demande de logement social. Il convient donc de mettre à jour régulièrement votre demande de logement social en fonction de l'évolution de votre situation personnelle et professionnelle. Vos points de cotation seront ensuite recalculés automatiquement.

Vous pouvez effectuer ou modifier votre demande directement en ligne sur le portail: www.demandelogement44.fr

Ou vous rendre dans un des services d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS SUR VOTRE COTATION?

1 Sur Internet : dans votre espace personnel sur le Portail Grand Public

Vous pourrez y trouver:

- La cotation de votre demande
- Les éléments vous permettant d'apprécier le positionnement de votre demande par rapport aux demandes similaires
- Le délai d'attente moven constaté pour la typologie et localisation demandées
- 2. Auprès des guichets d'enregistrement



05. RGPD

- → La mise en œuvre d'un système de cotation relevant de la responsabilité de l'EPCI, <u>il est nécessaire de mener une analyse</u> <u>d'impacts</u> telle que prévue par le RGPD.
- → Elle est un outil qui permet de construire un traitement conforme au RGPD et respectueux de la vie privée. Elle concerne les **traitements de données personnelles** qui sont susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.

En savoir plus sur le site de la CNIL :





05. RGPD

- → Le CREHA OUEST est doté d'un Délégué à la Protection des Données.
- → Sigma, éditeur et hébergeur de l'application Imhoweb, dispose d'un dispositif de protection Adhoc.
- → Un travail est en cours afin d'établir, d'ici l'été 2022, les éléments types d'une analyse d'impacts appliquée à la cotation pour les EPCI.

Le CREHA OUEST mettra à disposition des EPCI un process sur le sujet et communiquera les informations réglementaires et techniques (sécurisation et hébergement des données).



#6

Accompagnement du CREHA OUEST auprès des EPCI

06. Accompagnement du CREHA OUEST

Le CREHA OUEST se propose d'accompagner les EPCI qui se lancent dans leurs réflexions sur la cotation. Néanmoins, compte-tenu des ressources, cet accompagnement doit être organisé. Il est important que les EPCI intéressés nous contactent en amont.

Notre offre de services pour nos EPCI partenaires :

- → Mise à disposition de la documentation, partage des expériences
- → Participation aux travaux des acteurs aux échelles régionales et/ou départementales
- → Fourniture de bases de données pour analyse statistique par l'EPCI (élaboration grille)



06. Accompagnement du CREHA OUEST

- → Relecture des comptes-rendu de réunions de travail EPCI
- → Avis technique sur la grille de cotation projetée
- → Aide à la mise en œuvre d'une phase de tests
- → Aide à la mise en œuvre de la cotation adoptée
- → Formation des utilisateurs à l'utilisation de la cotation dans Imhoweb : <u>Accès à l'offre de formation</u>





#7

Bibliographie et liste des livrables mis à disposition

07. Bibliographie et liste des livrables

- → Guide méthodologique
- → Exemples de grille de cotation
- → Documents de communication
- → Analyse d'impacts RGPD
- → Etat d'avancement des travaux des FPCI
- → Liste des critères de cotation

A retrouver sur l'espace adhérent du CREHA OUEST

```
Le décret du 17 décembre 2019
Et aussi:
               ✓ FAQ Séminaire DGALN 2021 (outil SNE)
```

Repères N65 USH

Loi ELAN du 23/11/2018







contact@creha-ouest.org



www.creha-ouest.org



https://fr.linkedin.com/company/creha-ouest

